La participation citoyenne dans la gestion de ressource naturelle pour le développement et la promotion de la paix dans la région du Kivu. Cas des ressources minières

Auteur : Bureau d'Etude Géologique et Environnementale en RDC, BEGE-RDC
Contact: bege.rdc@hotmail.com

Les ressources naturelles de la RDC, les mines en particuliers ont été parmis les sources principales des conflits et n'ont pas pleinement jouées leurs rôles dans le développement. Cela est attesté par les conflits armés à répétition qui sévissent cette région. Comment remédier à ces défis et inverser la tendance? Des initiatives ont été prises dans le passé tant au niveau national qu'international pour éradiquer ce fléau mais le problème tant à persister. A titre illustratif, la loi Dodd/Frank (adoptée en juillet 2010 par le Congrès américain) interdisant l'achat des minerais en provenance des zones à conflit par les entreprises américaines et l'interdiction des exportations des ressources minières artisanales (par le Président Kabila entre le 11 septembre 2010 et le 10 mars 2011) ont eu des conséquences néfastes sur le vécu quotidien de la population vivant essentiellement de cette activité. Au-delà des problèmes liés aux conflits armés, il existe des problèmes environnementaux et des problèmes entre les acteurs miniers artisanaux et industriels. En effet, les exploitants artisanaux sont souvent installés dans des zones déjà concédées aux industriels détenteurs de permis de recherche et/ou de permis d'exploitation. Il existe alors des problèmes de cohabitation entre ces deux types d'exploitation dans la région du Kivu.

Parmi les solutions proposées pour résoudre ces conflits, nous pouvons citer "l'alternative SOMINKI", selon laquelle les artisanaux restent et les détenteurs de permis achètent leur production, sous réserve des preuves qui démontrent clairement que la diligence raisonnable en ligne avec les Principes Directeurs de l'OCDE sont mis en œuvre et que les détenteurs de permis soient acheteurs , les respects de compromis entre les communautés locales et les entreprises minières dans le cadre de responsabilité sociale de l'entreprise, la relocation des creuseurs dans des ZEA et leur organisation en coopérative, la « certification » de la conformité des expéditions de minerais « libres de conflit », la « traçabilité » des minerais depuis leur mine d'origine et le processus de « diligence raisonnable » par lequel toute entreprise impliquée dans la filière commerciale s'assure de ne pas utiliser de minerais des conflits, le respect des principes de l'ITIE par les entreprises minières …

Dans tous le cas, la participation des citoyens dans les organes des prises de décision pour la prise des mesures tant pour lutter contre les conflits en zones minières que pour assurer un développement durable est requise.

A part les conflits armés et le problème de cohabitation entre le secteur minier artisanal et industriel, des problèmes environnementaux sont aussi manifestes dans les zones minières. Un développement durable exige que l'environnement soit protégé mais cela n'est pas toujours le cas dans le secteur minier dans le Kivu. A titre illustratif, bien que le mercure soit un produit prohibé dans le processus de traitement de l'or, ce produit chimique est par contre le plus utilisé dans le processus de traitement par les creuseurs artisanaux de cette région. Le respect des textes règlementaires serait un atout important pour limiter les pratiques non respectueuses de l'environnement dans la région du Kivu.

Enfin, la diversification de l'économie et la mise en place des infrastructures viables à partir des fonds issus des activités minières est le processus inévitable et incontournable pour assurer le développement économique et social des contrées où s'effectuent les activités minières. Dans tous le cas, la participation des citoyens dans les organes des prises de décision pour la prise des mesures tant pour lutter contre les conflits en zones minières que pour assurer un développement durable est requise.

REFERENCE

Commission Justice et Paix belge francophone asbl (2012), *Les secteur minier artisanal à l'Est de la RDC : état des lieux et perspectives*, Analyses 2012

Gabriel Kamundala Byemba (2012), *Exploitation minière industrielle versus exploitation minière artisanale au Sud-Kivu : Possibilités d'une cohabitation pacifque ?*, CEGEMI/UCB, Anvers, décembre 2012

Gregory Mthembu-Salter et Phuzumoya Consulting (2014), *Étude de Base 2: Mine d'or artisanale de Mukungwe, au Sud-Kivu, République démocratique du Congo*, OCDE, Novembre 2014

Appel à contribution

Le Cahier du BEGE-RDC, Journal de promotion de géoscience appel les étudiants, ingénieurs, chercheurs, académiciens, professionnels industriels à soumettre leurs travaux originaux pour les inclure dans nos prochains numéros. Tous les articles soumis devront être évalués en se basant sur leurs originalités, technique de recherche et leur contribution. Nous encourageons et nous acceptons les articles sur la recherche théorique et pratique dans les domaines de géosciences et de l'environnement. Tous les articles acceptés seront publiés dans le prochain numéro sur notre site internet.

Tous les manuscrits et correspondances devront être envoyés à l'Editeur en Chef, à l'adresse Bege.rdc@hotmail.com ou bege.begs@gmail.com . Vous pouvez aussi soumettre votre article en remplissant un formulaire sur www.lecahierdubege-rdc.e-monsite.com .

Les types d'articles acceptés par le journal sont les suivants: Recherche, Expertise, Article d'information, Article de synthèse, Etude de cas, Etude comparative, Dissertation, Abstracts, Proposition de thème de recherche, Mémoire, thèse, travaux de fin de cycle

ISSN 2518-4539 (En ligne), ISSN 2518-4520 (Imprimé)

Les recommandations de participant à l'atelier du 19.03.2016 organisé par le Bureau d'Etude Géologique et Environnementale en RDC

Les participants à l'atelier ont formulés un certain nombre des recommandations aux autorités civiles, à la population et aux scientifiques œuvrant dans la région du Kivu. Nous présentons ici la quintessence de ces recommandations.

De prime abord il a été demandé aux chercheurs du Bureau d'Etude Géologique et Environnementale en RDC, BEGE-RDC de continuer à organiser ces genres d'activités de manières récurrentes afin de promouvoir les géosciences dans la région du Kivu. Cela s'inscrit parfaitement dans les programmes du BEGE-RDC étant donné que ce dernier compte organiser à la fin de chaque trimestre un atelier afin de présenter ses activités, promouvoir les géosciences, valoriser les travaux de recherche et contribuer à la géo éducation de masse dans la région du Kivu.

Apres avoir éclairé la lanterne du publique sur les géohéritage de la région du Kivu et sur les risques associés au contexte géologique particulier de la région, les participant ont montré la nécessité de voir la promotion du géohéritage de la province par la géo éducation de masse, y compris les populations locales qui n'ont pas des connaissances approfondies en géologie. Cela s'inscrivant dans les objectifs du BEGE-RDC, les chercheurs de cette organisation se sont alors engager à vulgariser les connaissances géologiques de la région du Kivu par de campagnes médiatiques de toute nature, que ca soit sur les réseaux sociaux, la radio ou la télévision et par d'autres supports susceptibles de véhiculer l'information géologique du Kivu au grand publique.

Concernant les impacts environnementaux des exploitations minières artisanales au Sud-Kivu, les chercheurs présents ont montré que bien que cette activité puisse être un facteur aggravant dans la dégradation de l'environnement au Sud-Kivu, il est nécessaire de faire le monitoring pedo géochimique, lithogéochimiques et hydrogéochimique dans la région du Kivu en général et le secteur de Kamituga en particulier afin de savoir de manière précise le fond géochimique régional des différents métaux polluant détectés dans le sol et dans l'eau en zone d'exploitation artisanale . Cela permettrait de mieux appréhender par exemple les problèmes de pollution au Pb qui a été révélé dans le secteur de Kamituga et dont l'origine reste hypothétique. Certains chercheurs ont émis l'hypothèse selon laquelle les concentrations anormales en métaux polluants qui ont été détecté dans les différentes zones d'études ne sont pas imputables aux seules activités minières artisanales et que le lessivage naturel pourrait aussi jouer un rôle important. Ainsi, ils ont pointé du doigt une pollution naturelle éventuelle dont il faudra vérifier dans les études futures. Cette problématique de la pollution aux métaux lourds, le Pb en particulier, vient du fait que les sulfures de Pb sont présents dans les roches du secteur de Kamituga. D'autres chercheurs ont émis l'hypothèse selon laquelle la source de pollution au Pb dans le secteur de Kamituga serait les piles fréquemment utilisés par les creuseurs pour alimenter leurs torches et qui sont jetés dans la nature. Il serait alors intéressant d'étudier le fond géochimique régional afin de bien discriminer les anomalies de concentrations quasi naturel et les anomalies de concentrations dues aux activités anthropique à l'occurrence les activités minières artisanales. Pour remédier aux problèmes de pollution de sol par les métaux lourds dans les secteurs étudiés, les chercheurs ont proposés d'appliquer le plus vite possible la phyto remédiation.

Ils ont aussi montré la faiblesse du code minier dans le cas de la gestion de l'environnement minier artisanal au Sud-Kivu, proposer que les études d'impacts environnementaux soient aussi exigés durant le projet minier artisanal au Sud-Kivu et que les plans de gestion de l'environnement minier soit établis et appliqué comme c'est le cas pour le secteur minier industriel. Ils ont aussi montré que la faible sensibilisation des creuseurs sur la géo éthiques dans les exploitations minières ainsi que la faible application stricte du règlement minier et le code minier sont des facteurs aggravants de la dégradation environnementale dans la région.

Il est nécessaire que la SAESCAM continue à jouer son rôle de manière efficace et que des séances de sensibilisation des exploitants miniers artisanaux sur la géo éthique environnementale puissent être intensifiées dans la région du Kivu.

Pour que les ressources naturelles puissent jouer un grand rôle dans le développement et la promotion de la paix dans la région du Kivu, les chercheurs ont montré qu'il est important qu'il y ait une nette collaboration entre les géoscientifiques œuvrant dans la région, la population et les politiques. Ils ont aussi montré qu'en vue d'éviter les conflits lors de l'exploitation des géoressources au Kivu, il serait important que l'opinion des populations locales soit tenue en compte et que la négociation entre les entreprises d'exploitations des géoressources et les populations se fasse avec les représentants légitimes des communautés. Ils ont enfin salués l'initiative de traçabilité des minerais qui contribue à la pacification du secteur minier au Sud-Kivu.

Le BEGE-RDC a participé à la conférence du 20.03.2016 organisée par l'IAPG-DRC, YES-DRC et StrongWomen-DRC

Le Bureau d'Etude Géologique et Environnementale en RDC, BEGE-RDC a participé à l'atelier organisé par l'International Association for Promoting Geoetics (IAPG-DRC), Young Earth Scientist (YES-DRC) et Strong Women-DRC à Bukavu. Cet atelier a eu lieu en date du 20 Mars 2016 à l'hôtel Nard et a été réalisé dans le cadre de la célébration de la journée de Sciences de la Terre en Afrique et au Moyen Orient, DESAME 2016.C'est dans ce contexte que deux chercheurs du BEGE-RDC ont fait leurs présentations dans le cadre du thème « les Sciences de la Terre et changement climatique au Sud-Kivu: défis, opportunités et perspectives». C'est ainsi que l'exposé de AGANZE BACIYUNJUZE Gloire a porté sur « les impacts du climat actuel et les héritages du paléoclimat sur les risques naturels au Sud-Kivu » et l'exposé de NACISHALI NTERANYA Jean a porté sur « les analogues naturels de la séquestration géologique et les accumulations naturelles du CO_2 dans la région du Kivu ». Ces deux chercheurs du BEGE-RDC ont montré les défis, les opportunités et les perspectives d'études liés à ces thématique dans un contexte de réchauffement climatique.

ISSN 2518-4539 (En ligne), ISSN 2518-4520 (Imprimé)